

SERVICE / DIVISION	Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté / Action environnement	No SD SD-2024-785
CADRE NORMATIF Articles 4, 19, 85 et 92 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13116 établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation. de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13116 établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation. de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13116 établissant un programme de subventions pour favoriser l'adhésion à un service de vélo-partage et son utilisation.		